

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 octobre 2008

Présents : MM. Christian SORET, Bernard LEROY, Dominique NEVEU, Claude DASSE,
Mmes Sylviane BERTIN, Fabienne DRUOT, Marie VONCKEN
MM. Thierry VANDEBROUCK, Gérard PAQUERAUD, Gilles THOMAS, Alain ROCHETTE, Alain JANVIER, Jean-Jacques LETAILLEUR

Absents avec pouvoirs : M. Christian Fauchet qui donne pouvoir à Christian Soret
Mme Catherine Carpentier qui donne pouvoir à Alain Rochette

Secrétaire de séance : Bernard Leroy

La séance est ouverte à 20 h 30.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 JUIN 2008

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal, **est approuvé, à l'unanimité.**

A propos de l'école et de la cantine, deux remarques sont formulées :

Ecole :

- Melle Druot remarque que le ménage dans l'école maternelle a été fait par l'institutrice pendant le week-end qui a précédé la rentrée. Ce travail aurait dû normalement être réalisé par l'ATSEM la semaine précédente.
- Mme Pasternak répond qu'un courrier avait été adressé à l'ATSEM le 10/08 pour que celle-ci rentre de congés 1 ou 2 jours plus tôt, ce qui n'a pas été le cas.

Cantine :

- M. Vandebrouck regrette que dans un courrier remis aux parents en juin, il était annoncé « une augmentation du prix de la cantine de 1 à 2 % alors qu'en fait le tarif en vigueur, actuellement, a varié de 3.5 %. Ceci lui paraît manquer de cohérence.
- Mme Bertin demande si la procédure de règlement par avance est mise en place. Monsieur le Maire répond que cette mise en place se fera plus tard.

2) CONTRAT A DUREE DETERMINEE « AGENT D'ACCUEIL »

Monsieur le Maire indique que le contrat de Mme Maryse Lefin arrivera à son terme le 15/12/2008. Il propose de le prolonger de 6 mois, ce qui permettra d'attendre des précisions sur l'évolution des aides de l'Etat.

- Melle Druot se demande si nous en saurons vraiment plus dans 6 mois ?
- M. Neveu estime que ces quelques mois devraient nous permettre de réfléchir à une organisation future, compte tenu du départ prévisible (en retraite) de Mme Pasternak.

Le conseil, à l'**unanimité**, donne son accord pour la prolongation de **6 mois** du contrat de Madame LEFIN.

3) **REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE**

Ces bâtiments sont actuellement très dégradés. Pour éviter que la situation ne s'aggrave, Monsieur le Maire propose de murer les ouvertures (portes et fenêtres). Ceci nous permettrait de prendre une décision réfléchie dans le cadre de notre Plan Local d'Urbanisme en cours de finalisation.

Ce travail pourrait être réalisé par les cantonniers.

Le conseil **donne** son accord sur ce principe.

4) **SITE INTERNET & INFOS'GRISY**

Monsieur Rochette présente le projet de site internet. Actuellement, l'architecture générale est définie. La page d'accueil ainsi que la charte graphique le seront dans les 15 jours.

La formation des intervenants (Catherine Carpentier, Fabienne Druot et Alain Rochette) est en cours.

Les contenus des pages (textes, images) sont en cours de formalisation. Enfin, la procédure de mise à jour du site a été définie par la Commission Communication (voir annexe 1).

La mise en ligne du site est prévue pour les premiers jours de 2009.

En ce qui concerne l'Infos'Grisy », la maquette sera revue, en particulier la couleur sera utilisée (avec le concours de Madame Sylvie Galopin). Le coût prévisible passe de 440 € actuellement à 787 € (voir le tableau, annexe 2), ce qui correspond à 3 parutions en recto-verso et 1 parution en double page sur un an.

Le conseil, par **14 voix pour** et **1 voix contre**, **donne** son accord à ce projet.

5) **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe le conseil de la décision de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur la nomination des commissaires Titulaires et Suppléants (voir annexe 3).

6) **PLAN D'ACTIONS A LONG TERME (2008-2014)**

M. Rochette présente et commente les résultats de l'enquête sur les actions à mener par la Municipalité entre 2008 et 2014 (voir annexes 4 et 5).

Il convient maintenant de donner à ces actions un ordre de priorité qui tienne compte des impératifs financiers.

Une réunion interne du conseil sera tenue dans les 15 jours à venir afin de définir ces priorités. Alain Rochette remet à chaque membre du conseil un dossier complet (tableau des actions + données financières).

A Thierry Vandebrouck qui demande si d'autres actions ont été proposées, Alain Rochette indique qu'effectivement, ont été mentionnées les actions suivantes :

- rénovation des vestiaires de la zone sportive,
- entretien de l'église et du clocher, atelier des cantonniers,
- vente des terrains du lotissement envisagés face au cimetière,
- création de place pour handicapés Place du Soleil levant,
- réfection de bordures de trottoirs,
- amélioration de l'éclairage public dans les zones équipées d'anciens réverbères,
- aides aux transports scolaires

Monsieur le Maire, à ce propos, précise que pour nettoyer le clocher (fientes des pigeons) il en coûterait 4500 €.

7) ACHAT D'UNE BENNE

Monsieur le Maire expose que cet achat (prévu au budget 2008) permettrait de remplacer l'ancienne benne accidentée et inutilisable (vendue 200 € en l'état) et ainsi assurerait, pour la population communale, l'enlèvement de gravats et déchets végétaux.

Deux offres sont parvenues pour du matériel d'occasion :

- 1 remorque PT charge utile 3330 kg (marque MAITRE) : 3.735 € HT
- 1 remorque PT charge utile 3000 kg (marque DEVES) : 3.566 € HT

Ces prix sont à discuter. Le conseil estime qu'en ce qui concerne le montant de la location (actuellement de 20 €), il est envisagé de le relever et de demander une caution.

Fabienne Druot ajoute qu'il convient de s'assurer que la commune est assurée pour cet usage et qu'en plus il convient de mettre sur pied un contrat.

Thierry Vandebrouck informe le conseil que la location d'une benne de 8 m3 est facturée environ 300 €.

Le conseil **donne** son accord de principe pour l'achat de ce matériel, compte tenu des précisions à apporter sur :

- le prix d'achat
- le montant de la location et de la caution

8) QUESTIONS DIVERSES

➤ Nettoyage de l'Eglise

Il est décidé de faire appel à une Société Spécialisée pour éliminer les fientes de pigeons.

➤ Diagnostic Jeunesse (voir annexe 6)

Cette démarche est conduite par la Communauté de Communes Val de Viosne, il s'agit de :

- découvrir l'estimation des élus sur la situation des jeunes sur leur territoire,
- rencontrer des personnes dont le témoignage est recherché,
- organiser une consultation de jeunes du territoire,

- réaliser une synthèse des différents regards pour définir des lignes d'actions générales

Dans cet esprit, le conseil a désigné Catherine Carpentier et Marie Voncken comme représentantes de la commune au Comité de Pilotage du Projet.

➤ Marché du Jeudi

Suite à l'intervention de Jean-Jacques Letailleur :

- un arrêté sera pris pour interdire le stationnement Place du Soleil Levant
- un panneau de stationnement « Interdit » sera implanté sur cette même place

Jean-Jacques Letailleur ajoute, à propos des travaux du rond-point, actuellement en cours (carrefour route de Cormeilles) qu'il ne pense pas que ceux-ci amèneront une diminution de la vitesse des voitures. Par ailleurs, il demande confirmation de la date du 15/10 pour l'enlèvement des installations du Restaurant. Monsieur le Maire confirme.

➤ Activités des cantonniers

M. Neveu intervient pour demander que l'activité des cantonniers soit précisée dans un document clair (un « cahier des tâches »), en particulier, il remarque que Place du Soleil Levant, les jardinières prévues ne sont pas en place (sur le trottoir de l'Agence Immobilière).

Fabienne Druot fait part des nombreuses questions qui lui sont posées sur les activités de ces mêmes cantonniers.

➤ Exploitation forestière au Bois Thierry

La Société COFOROUEST projette de réaliser des coupes de bois dans une parcelle située au Bois Thierry.

M. le Maire précise que le dossier a été transmis à la DDEA et les services concernés comme cela est prévu.

Par ailleurs, l'entreprise nous demande d'utiliser le chemin rural existant pour accéder du bois Quéris à l'aire de stockage situé le long du CD 22.

Pas d'objection à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.